

LE DÉCÈS DU COLONEL FRED TILSTON

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, alors que la Chambre était ajournée, l'un des plus grands héros militaires canadiens, le colonel Fred Tilston, est décédé.

Même les personnes qui ne l'avaient jamais rencontré savaient que Fred Tilston avait fait preuve d'héroïsme. Les lettres V.C. qui suivaient son nom se passaient d'explication. Décoré de la Croix de Victoria, il était parmi les plus braves.

C'est en 1945 que le colonel Tilston a gagné la Croix de Victoria, en Allemagne, en menant une attaque contre les positions ennemies dans la forêt d'Hochwald. Il fut blessé trois fois alors qu'il courait sous un feu nourri pour aller chercher du ravitaillement. Au Canada, il ne reste plus que deux personnes décorées de la Croix de Victoria; ce sont Cec Merritt et Ernest «Smokey» Smith.

Les Forces armées canadiennes sont toujours composées d'hommes et de femmes de la même trempe qu'eux, mais la Croix de Victoria ne fait plus partie de nos décorations militaires.

Le Canada doit garder le droit d'honorer ceux qui à l'avenir feront preuve d'un grand courage. Le plus grand hommage que nous puissions rendre à Fred Tilston serait de redonner à la Croix de Victoria la place qu'elle devrait occuper à titre de décoration la plus prestigieuse pour l'héroïsme.

* * *

LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je demande au gouvernement de continuer à faire preuve de patience en ce qui concerne l'arriéré de la dette de la Fédération de Russie. La pire chose à faire serait pour le Canada de supprimer la ligne de crédit de un milliard et demi de dollars. Ce n'est pas parce que la Russie manque de devises fortes que les Russes ne veulent pas importer des produits canadiens ni en régler un jour ou l'autre le prix.

Les 20 millions de dollars versés la semaine dernière pour le grain canadien prouvent la bonne volonté des Russes, même si ceux-ci demeurent très en retard dans leurs paiements.

J'exhorte le gouvernement à clarifier la question des garanties de prêts dans l'intérêt des travailleurs canadiens. Des milliers d'emplois au Canada dépendent du respect de ces engagements.

Article 31 du Règlement

Des produits comme le grain et d'autres produits agricoles constituent des denrées de première nécessité, et les tubes d'acier vont favoriser le développement des secteurs pétrolier et gazier qui sont tellement essentiels à une saine économie.

Je crois que nous devons soutenir la fédération dans l'intérêt non seulement des exportateurs canadiens mais aussi d'une réforme économique et politique de la Fédération de Russie.

L'entretien que j'ai eu la semaine dernière avec l'ambassadeur de Russie, M. Belonogov, m'a convaincu que nous devons poursuivre le dialogue et continuer à faire preuve de patience.

* * *

LA PROMOTION DE 1972

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Le 30 octobre a marqué le vingtième anniversaire de l'élection des députés de la promotion de 1972. Le 30 octobre 1972, 59 conservateurs, 23 libéraux, 11 néo-démocrates et 3 créditistes étaient élus pour la première fois à la Chambre des communes. Sur ce nombre, seuls 11 conservateurs et 2 libéraux siègent toujours à la Chambre et n'ont jamais été défaits aux élections.

Au sein du caucus conservateur, ce sont le très honorable Joe Clark, l'honorable Harvie Andre, l'honorable Perrin Beatty, l'honorable Paul Dick, l'honorable Jake Epp, l'honorable Otto Jelinek, l'honorable Frank Oberle, MM. Bill Kempling et Gus Mitges, moi-même, et le dernier mais non le moindre, vous-même, monsieur le Président.

Chez les libéraux, ce sont l'honorable Bill Rompkey et l'honorable Jean-Robert Gauthier.

Considérant le peu de temps qu'un élu peut, de nos jours, espérer rester en fonctions, ceux de la promotion de 72 qui ont su résister aux fluctuations électorales des 20 dernières années méritent nos félicitations.

* * *

[Français]

LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada doit procéder de façon bilatérale avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'enchâssement dans la Constitution des grands principes de la loi 88.